

Bonnes vacances

Circulaire de rentrée 2009 : quoi de neuf?

Comme tous les ans, plus tardivement cependant, une circulaire pour la rentrée 2009 a été largement diffusée aux recteurs, inspecteurs, chefs d'établissement. Elaborée par le MEN, elle indique les orientations prioritaires que le ministre souhaite développer. Qu'annonce-t-elle en ces temps d'urgence réformatrice? En fait, il s'agit avant tout d'un catalogue d'axes généraux et consensuels, de vœux pieux, reprenant des idées généreuses, ambitieuses et à la mode.

Personne n'est oublié : les élèves handicapés, le développement durable, les élèves en grande difficulté, les technologies numériques, les parents d'élèves dépassés qui bénéficieront, comme on l'a déjà promis, d'actions de « soutien en parentalité », les arts et la culture, les élèves absentéistes, les nouveaux risques sanitaires épidémiques, les familles socialement défavorisées, la valorisation de la voie professionnelle, les élèves que l'on éduque à la sexualité et à vaincre leurs addictions, sans oublier tout de même l'appréciation des connaissances et des compétences enseignées et tous les maux médiatiques de notre société (violence, discrimination, racisme, antisémitisme, homophobie, sexisme, harcèlement ...).

Quelques nouveautés en ce qui concerne le secondaire :

- au Brevet, l'évaluation des 7 compétences du socle commun et une épreuve d'histoire de l'art ;

- la mise en place par l'Onisep d'un service personnalisé d'aide à l'orientation par téléphone et Internet ;

- la fin de la rénovation de la voie professionnelle (« bac pro 3 ans » généralisé).

Donc, beaucoup de bonnes intentions - l'enfer en est pavé - dans cette circulaire. Il est certes louable de proposer des stages d'anglais dans les établissements pendant les vacances mais ne faudrait-il pas commencer par limiter les effectifs et les regroupements de classes différentes pour faciliter les prises de parole et l'apprentissage de la langue orale pendant les cours dispensés à tous?

De même, revaloriser la voie professionnelle en alignant sa durée de scolarité sur celle des bacs généraux et technologiques est peut-être une bonne mesure sur le plan symbolique ; mais elle permet aussi des économies budgétaires... et on est forcé de constater que les élèves de bac pro bénéficieront d'une moindre quantité d'heures de formation dans les matières générales et technologiques. A supposer que le diplôme délivré ne soit pas dévalorisé, qu'est-ce qui garantit que les élèves qui avaient besoin de 4 années pour assimiler connaissances et savoir-faire y parviendront en 3 ans? Une évaluation de l'expérimentation de cette réforme (elle avait été promise...) avant son application aurait peut-être rassuré!

Alors oui, quoi de neuf ?

Françoise PONCET

Editorial

- 1 -Circulaire de rentrée

Nos positions

- 2 -Les enseignants au placard ?
- 2 -Examens à l'Université
- 3 -Traumatisme
- 3 -Violences scolaires et pistes ministérielles
- 7 -A quand la DRH du 3ème millénaire ?

Informations

- 4 -Libres propos sur la violence scolaire
- 6 -Congrès 2009 de la PEEP Un témoignage CNGA
- 8 -A lire au BO

Vie du syndicat

- 5 -Poitiers : la Rectrice cède...
- 5 -Versailles : contrats d'objectifs

Rendez-vous salarial du 25 juin 2009 : les enseignants au placard ?

Le CNGA s'étonne d'apprendre que les personnels de l'Education nationale seront « traités à part » selon l'expression utilisée par le Secrétaire d'Etat André Santini, lors des négociations destinées à l'extension de l'intéressement collectif à l'ensemble des agents de la fonction publique.

Quelle que soit la difficulté de mettre en place, pour eux en particulier, une telle mesure, le CNGA constate qu'encore une fois, les personnels de l'Education nationale sont exclus a priori de négociations visant à améliorer le traitement des fonctionnaires.

En conséquence, le CNGA, qui n'a jamais affirmé d'hostilité de principe à la prise en compte du « mérite » dans la progression de carrière des enseignants, demande que soit enfin menée par les Ministère de l'Education nationale et de la Fonction publique, en partenariat avec les syndicats, une véritable réflexion sur les critères objectifs d'évaluation des établissements scolaires et des personnels qui y travaillent.

Le 9 juin 2009

Examens à l'Université

Indépendamment du problème de fond de la réforme des universités, **le Comité de Liaison Enseignement Recherche FP-CGC**

-regrette la radicalisation de la situation

-s'alarme des menaces qui pèsent sur la sanction de l'année universitaire 2008-09.

Une validation quasi automatique du second semestre :

-entérinerait une acceptation de lacunes dans la formation des étudiants, préjudiciables à la poursuite de leurs études ;

-dévaloriserait les diplômes 2009 pour l'ensemble des étudiants, y compris pour ceux qui les auraient normalement obtenus ;

-discréditerait davantage l'image de l'Université sur le plan national et international, discrédit déjà sensible auprès des futurs bacheliers plus nombreux, semble-t-il, à se tourner vers d'autres filières.

Le Comité de Liaison Enseignement Recherche FP-CGC

-met en garde contre l'aspect désastreux que pourrait avoir une quelconque « braderie » sur l'emploi des diplômés de 2009 ;

-demande l'organisation de véritables épreuves, éventuellement en septembre.

Le 12 mai 2009

CNGA

Siège Social et bureaux
63 rue du Rocher - 75008 PARIS
Tél. 01 55 30 13 46
Télécopie 01 55 30 13 48
e-mail : cnga2@wanadoo.fr

Statuts conformes à la loi de 1884 sur les syndicats professionnels, déposés le 17-7-1968 à la Préfecture de la Seine et enregistrés sous le n° 14-354

*

Président :

Michel SAVATTIER

Lycée E. Branly, Châtellerauld

Président-adjoint :

Elisabeth SEILLIER HOSOTTE

Lycée Pasteur, Neuilly/Seine

*

Vice-Présidents :

Nathalie FROMAGER

TZR Paris

Rime FULCRAND

Collège E. Delacroix, Paris 16e

Corinne LAMESCH

Lycée d'Alembert, Paris 19e

*

Secrétaire général :

Paulette JARRIGE

Clg Matisse, Issy-les-Moulineaux

Secrétaire général adjoint :

Anne-Marie DORANDEU

Paris

Trésorier :

Françoise PONCET

Lycée G. Eiffel, Gagny

*

Présidents d'honneur :

P. CANONNE, S. CARRAT,

J.-J. RUDENT, B. de CUGNAC,

M. BOUDOU, M-E ALLAINMAT

*

UA (Université Autonome)

Directeur de la publication :

M. SAVATTIER

*

Maquette : Raymond CIMA

Dépôt légal à parution

N° de commission paritaire :

1010 s 07540

ISSN 0293-6003

*

Ce numéro a été tiré à 1000 exemplaires par nos soins

La reproduction même partielle de textes parus dans ce bulletin est formellement soumise à l'autorisation préalable du Bureau National du CNGA

Traumatisme

Evidemment, des élèves de CM1 ne peuvent qu'être traumatisés par le terrible sous-entendu dissimulé par la menace, assortie d'un couteur sorti d'un cartable, et adressée à un de leurs condisciples au comportement indécent, de « couper tout ce qui dépasse »! On peut de ce fait s'étonner qu'un tel comportement de la part d'un professeur des écoles ne soit rapporté aux gendarmes que deux mois plus tard, si l'on en croit la presse. Et on espère que l'exhibitionniste en herbe bénéficie d'un soutien psychologique... de même que ses condisciples, choqués par la violence latente de la scène.

Soyons sérieux: pour cette parole et ce geste malheureux, voilà un professeur suspendu depuis la fin novembre et récemment condamné à une amende avec sursis de 500 euros. Parole et geste malheureux? Qu'aurait-il dû faire? Ne rien voir, ne rien entendre, ne rien dire? Dénoncer l'élève et déclencher une procédure médico-administrative au risque de stigmatiser durablement l'élève et, pourquoi pas, d'entraîner le signalement de sa famille? Faire de l'humour était peut-être discutable, mais l'incident sembla clos... pendant deux mois.

Et aujourd'hui que l'indignation judiciaire s'éveille, qui est le plus traumatisé? Sans doute le professeur. Garde à vue de 9 heures, suspension, comparution devant un tribunal, condamnation. Même si l'on écarte la menace d'une sanction administrative, comment, alors qu'on a officiellement reconnu sa carrière jusque là irréprochable, aura-t-il désormais le désir d'enseigner? Comment se retrouvera-t-il devant une classe? Ce n'est pas seulement son avenir professionnel qui est en jeu... Quel gâchis!

Le 12 mai 2009

Violences scolaires et pistes ministérielles

Le CNGA

- s'étonne du caractère irréaliste de certaines propositions ministérielles destinées à prévenir les violences dans les établissements scolaires, en particulier la détection, par fouille ou « portiques de sécurité », d'objets potentiellement dangereux ; il rappelle que les Etats-Unis ont de longue date expérimenté l'installation de « portiques de sécurités », lesquels ne sont aujourd'hui, pour la plupart, ni utilisés ni même entretenus ;

- déplore le caractère inutilement polémique de ces propositions. Elles dissimulent la complexité du lourd problème auquel sont confrontés nombre d'établissements scolaires : violence plus souvent verbale que comportementale, contexte social tendu, parents démissionnaires, mal-être d'élèves qui l'expriment de façon agressive à l'égard de leurs enseignants, déni de l'autorité des personnels de l'Education et des règlements...

- rappelle qu'il considère comme inaboutie, à ce jour, la réforme du collège. Celui-ci ne peut, en effet, retrouver une réelle efficacité que par la prise en compte de la crise de l'autorité à laquelle sont confrontés les personnels qui y travaillent. Et toute réforme du lycée sera peu efficace si le collège ne permet pas aux élèves et aux enseignants de travailler dans des conditions satisfaisantes.

- enfin, alors qu'il n'associe pas systématiquement bon fonctionnement de l'Ecole et augmentation des moyens, le CNGA considère que le nombre de Conseillers Principaux d'Education, de personnels de surveillance et de personnel médical dans les collèges et lycées est insuffisant et qu'une partie des violences que l'on déplore serait supprimée si les élèves étaient davantage encadrés. Il rappelle sa demande de création d'un corps d'assistants d'éducation, offrant à ceux qui le rejoindraient un statut et des perspectives de carrière.

Le 26 mai 2009

Libres Propos sur la violence scolaire

Plusieurs faits divers récents dont ont été victimes des professeurs ou des élèves ont fourni au ministre de l'Éducation nationale l'occasion de présenter devant un auditoire de parents d'élèves des propositions nouvelles pour lutter contre la violence. Et tout le monde a retenu deux annonces spectaculaires, la fouille des cartables et l'installation de portiques à l'entrée des établissements scolaires. Retour du thème de l'insécurité à l'approche d'élections qui ne semblaient pas mobiliser les foules ? Peut-être bien. Propositions un tantinet provocatrices pour lancer le débat ? Dans cette hypothèse, c'est réussi. Chacun y est allé de son opinion, de son jugement, parfois péremptoire : des mesures discriminatoires et liberticides pour les uns, coûteuses, inefficaces et inapplicables pour les autres. Une polémique d'enfer dont partisans et adversaires des mesures envisagées avaient l'air de se délecter. Drôle de façon d'apaiser les tensions que de souffler sur la braise pour éteindre le feu... Tout le monde est d'accord pour déplorer la violence, exprimer sa compassion aux victimes et dire qu'il faut faire quelque chose, mais quand il s'agit de définir les mesures qui s'imposent, c'est une autre affaire !

Il faut bien dire que le sujet de la violence scolaire a de quoi décourager les bonnes volontés. Après les ZEP, qui vont sur leurs trente ans, les REP, les établissements difficiles, sensibles, Ambition-réussite, après les plans de lutte contre la violence qui se sont succédé sous divers vocables depuis une quinzaine d'années sans faire la preuve de leur efficacité, on a des raisons d'être sceptiques.

La première chose à faire serait de distinguer nettement les faits graves d'atteinte aux biens ou aux personnes qui, sans conteste ni états d'âmes, sont du ressort de la police ou de la justice et les actes d'indiscipline qui devraient être réglés dans le cadre de l'établissement.

Porter plainte pour un vol, une agression, cela s'impose, tout comme

informer les services sociaux en cas de suspicion de mauvais traitements. Mais, pour une bagarre entre gamins, est-il raisonnable de demander l'intervention de la Police ou de la Gendarmerie et de faire appel à la Justice ? Avec la judiciarisation ambiante, les tribunaux n'ont pas fini d'être engorgés et les avocats ne risquent pas de manquer de travail ! Les émules des héros de *La guerre des boutons* et des copains du *Petit Nicolas*, les Alceste, Clotaire et Petit-Gibus d'aujourd'hui récoltant au pire quelques plaies et bosses sans gravité sont des gosses qui méritent une bonne petite correction et non des *délinquants*. Faire venir la police dans les établissements pour des actions de prévention et de répression quand se produisent des faits graves, c'est légitime mais elle n'a pas à être là pour régler les querelles de cour de récréation ! A condition, bien sûr, que l'autorité des personnels d'encadrement de l'Éducation nationale soit affirmée, reconnue, et admise par tous. Il y a quelque chose de paradoxal dans l'attitude de la société. La montée de la violence est une réalité, le langage grossier se répand dans tous les milieux, et notamment dans les médias, les injures fusent à la moindre contrariété et tout se passe comme si on ne supportait plus le plus petit désagrément de la vie quotidienne, comme si une parole déplacée lâchée dans un moment d'énerverment devait devenir une affaire d'État. Le recours à l'Autorité administrative supérieure ou judiciaire dans une attitude que je qualifierai d'enfantine (« Je le dirai à la maîtresse ! ») s'est développé de façon abusive. Faute de réaction éducative appropriée, de la part des parents comme du système scolaire.

Mille choses dégradent l'atmosphère dans un collège ou un lycée. Absentéisme et retards non sanctionnés, oubli du matériel scolaire indispensable au travail, devoirs non rendus, agressivité verbale, bruit et agitation, bavardages incessants qui usent les nerfs... A mille maux, mille remèdes, du remède de cheval à l'onguent apaisant, sans prétendre administrer

une « panacée universelle » qui n'existe pas, le « sirop typhon » que chantait jadis une idole du temps des yé-yé. Des portiques détecteurs d'armes ne sont heureusement pas nécessaires dans la plupart des établissements ! Mais les conseils généraux et les régions devraient pouvoir trouver des moyens pour assurer en bon propriétaire « le clos et le couvert » et rendre ainsi possible le contrôle des entrées par carte, badge ou tout autre système approprié, comme on le pratique couramment dans nombre d'immeubles privés, parkings, magasins et lieux de culture. Même si cela doit remettre à plus tard la construction de quelques ronds-points en rase campagne aux carrefours de routes peu fréquentées et l'installation de nouveaux panneaux vantant les mérites desdits conseils généraux et régions. Étant entendu que rien ne remplace la présence humaine, à savoir des personnels d'encadrement responsables, compétents et en nombre suffisant, lesquels relèvent de l'Éducation nationale.

Rétablir l'autorité des professeurs, voilà un bon moyen de lutter contre la violence. En commençant par ne pas la saper, comme il arrive souvent, par des décisions intempestives et démagogiques, à terme lourdes de conséquences. Tout le monde n'a pas un charisme à enthousiasmer les élèves et à leur insuffler l'amour du Bien, du Beau et du Savoir. De tout temps des lois et des codes de bonne conduite ont aidé l'humanité à vivre plus ou moins en bonne intelligence. Pourquoi en serait-il autrement dans le cadre scolaire ? Le respect des règles et des territoires de chacun – parents, élèves, professeurs et autres personnels – est la première condition de la paix. Mais il existe un autre facteur dont il ne faut pas négliger l'importance, c'est... le contenu de l'enseignement. La rigueur d'un programme connu de tous, dont les intéressés peuvent comprendre les buts et les enjeux a en soi une valeur éducative. Quand les élèves savent bien ce que l'on attend d'eux, qu'on leur demande dans un langage clair des choses qui sont à

leur portée, ils se sentent rassurés : cela ne suffit pas à rétablir le calme, la guerre n'est certes pas gagnée, mais on a davantage de chances de remporter quelques petites victoires. La définition d'un « socle commun », la réforme des programmes du collège censés recentrer les connaissances sur l'essentiel sont de petits cailloux qui

pourraient montrer le chemin. Si la circulaire de rentrée ne définissait pas des « priorités » qui reprennent avec une précision confondante toutes les idées dans l'air du temps...

Vous êtes arrivé à la fin de mon article. Bravo ! Pardon pour la longueur de mon propos, mais, comme

après quatre ans de retraite administrative je prends celle du BN du CNGA (mais pas du syndicat lui-même, dont je resterai, bien sûr, la fidèle adhérente !) ma prose sera désormais plus rare dans l'UA, je me suis peut-être un peu laissé aller...

Anne-Marie DORANDEU

VIE DES ACADÉMIES



POITIERS

La Rectrice cède devant l'unité syndicale

En recevant leur convocation pour les corrections de copies de baccalauréats, nos collègues, enseignant l'Économie Gestion (et quelques autres disciplines) en Term STG, ont constaté que l'organisation de l'examen avait été profondément modifiée cette année sans la moindre concertation avec les principaux intéressés, ni avec les organisations syndicales, ni, et c'est un comble, avec les IA-IPR des disciplines concernées. Le nouveau système imposait une correction sur place d'une soixantaine de copies, dans le centre d'examen ...sur 1 journée ½. Outre les mauvaises conditions matérielles de travail pour les enseignants, cela impliquait une correction au détriment des élèves en raison du peu de temps imparti.

Après une mobilisation forte et rapide de toutes les organisations syndicales, donc du CNGA, la Rectrice, après avoir affirmé que cette décision était irrévocable, a commencé à céder en prolongeant d'une journée le temps de correction. Fortes de cette demi-victoire les organisations syndicales ont poursuivi la pression dans l'unité, en organisant notamment des conférences de presse dans chaque département, si bien que la Rectrice a cédé complètement en revenant au système antérieur (retrait des copies par les correcteurs) !

Le CNGA est fier de cette action qu'il a menée aux côtés de 6 autres syndicats.

Cécile FAVREAU-SAVATTIER

VERSAILLES

Contrats d'objectifs au collège

La circulaire de rentrée définit les priorités de l'enseignement pour 2009, comme le souligne l'éditorial de cet UA, mais chaque collège a dû anticiper cette circulaire bien tardive. En effet, à la demande des inspecteurs d'académie, les chefs d'établissement ont fixé déjà depuis plusieurs mois pour leur établissement les « contrats d'objectifs » à atteindre sur 3 ans, dans le cadre de la politique académique.

Tout d'abord, un diagnostic est établi pour faire entrer l'établissement dans un classement : collèges de centre ville, en réseau prioritaire ou en zone prioritaire, laquelle comporte des subdivisions : ambition réussite, zone violence... Des objectifs sont ensuite fixés, en lien avec le projet d'établissement, dans le cadre du conseil pédagogique, et leur mise en œuvre engage alors toute la communauté éducative de l'établissement. Une fois établis, les objectifs sont présentés à l'inspection académique, qui les accepte ou non puis détermine trois objectifs prioritaires et deux ou trois objectifs secondaires. Par exemple, pour un collège de centre ville que je connais bien, après aval de l'inspection, la première priorité est de « **maintenir le taux de réussite au Brevet au dessus de 80% et les bons taux de passage en seconde générale** » et la deuxième priorité de « **toujours mieux prendre en charge la difficulté scolaire** », ce qui signifie tout mettre en œuvre pour qu'il y ait « une plus-value », c'est-à-dire que les élèves qui arrivent en difficulté progressent grâce à un dispositif d'aide personnalisée. Mais ne peut-on pas regretter d'être entré dans la culture du chiffre, même si l'émulation est utile ? Troisième objectif, « **optimiser le fonctionnement de la vie scolaire** ». Ces objectifs sont ensuite présentés à tous les professeurs, aux associations de parents d'élèves et enfin votés en Conseil d'administration.

Donc, dès la sixième, dans cette période d'assouplissement de la carte scolaire, les parents d'élèves peuvent faire la course aux « bons établissements » en se connectant sur les sites de leur bassin scolaire. On peut se demander si le brassage social est encore possible. Peut-être suis-je trop pessimiste...

Paulette JARRIGE

Congrès 2009 de la PEEP à LA ROCHELLE. Un témoignage CNGA

Cadre et cadres : Nous sommes à l'auditorium de l'Encan à LA ROCHELLE, tout à côté du célèbre Aquarium. Pour y accéder, il faut se faufiler entre les policiers, très visibles. C'est normal, deux ministres sont attendus et, donc dans leur sillage, les inévitables manifestants. Je suis l'invité du CNGA à ce congrès annuel de la PEEP. Cette première demi-journée (de l'Ascension) est celle des grands discours. A l'issue du repas, Mme la Présidente sortante est cernée par les journalistes et cadres. Et le soir, les Français découvrent que la Une des journaux télévisés provient de ce congrès.

Le thème central : Le temps de réflexion de ces 3 jours doit porter sur l'accueil par l'Éducation nationale de la diversité des publics scolaires, en particulier celui qu'on réserve aux élèves présentant des difficultés ou handicaps caractérisés. Vous auriez pu penser, en observant ces agents des médias si curieux, qu'en fin de journée, leur rédaction proposerait à leurs auditeurs les bilans et perspectives esquissés le matin par les représentants de la PEEP et de la République sur cette passionnante question annoncée sur les programmes. Que nenni. Tout cela est bien trop peu médiatique sans doute. Il fallait quelque chose de plus «saignant». Et donc, comme vous le savez maintenant, ils n'ont retenu du long et riche discours de M. Xavier DARCOS, notre ministre, que ses trois ou quatre phrases relatives au thème de la sécurité : la double suggestion de la pose de portiques électroniques à l'entrée de certains lycées (comme aux USA !) et de la possibilité pour certains chefs d'établissement d'être désignés comme «officiers de police judiciaire». La fouille des sacs a aussi été évoquée.

Lire l'événement inconnu : Quand on sait qu'il existe dans l'enseignement secondaire une «journée de la presse écrite», comment l'esprit critique de nos jeunes pourrait-il être attiré vers des informations absentes ? Je

doute que beaucoup de nos collègues occupés à guider leurs élèves dans l'épluchage des journaux du lendemain, auraient l'idée d'amener ceux-ci à se demander si les articles sur le congrès développaient vraiment le thème central. Bien sûr, ces collègues auraient une bonne excuse, c'est que les ministres eux-mêmes ont abondamment dévié de la question du jour, profitant de leur temps de parole pour présenter un large tour d'horizon sur toutes les questions brûlantes relevant de leur charge.

Politique rime avec rhétorique : Le premier orateur, qui représentait la région Poitou-Charentes, s'en est tenu, quant à lui, à la question posée. Avec force détails. Sachez-le, le Conseil Régional présidé par Mme ROYAL déborde d'initiatives en faveur de ces jeunes qui sont moins égaux que les autres. Hélas, un discours sans rhétorique et sans malice passe assez mal la rampe. A l'inverse, MM. DARCOS et BUSSEREAU, ce dernier cumulant les fonctions de ministre des transports et de président du Conseil Général de la Charente-Maritime, ont parlé comme de vieux as de la tribune. Au milieu de plusieurs lieux communs sur une école qui doit «porter chaque élève à son maximum d'excellence», ils nous ont appris que la réforme des lycées serait reprise et conduite à son terme, grâce notamment aux mérites de M. DESCOINGS, directeur de l'IEP de Paris et chef de la commission ad hoc, et ils se sont en chœur félicités du fait que, très prochainement, la France serait le pays d'Europe le plus avancé en matière d'équipement des bus scolaires quant aux ceintures de sécurité (les ¾ des sièges) et aux démarreurs bloqués par un taux éthylique excessif du conducteur.

Une présidente au discours « tonique » : Mme KERKHOVE, la présidente sortante de la PEEP, a fait un discours chaleureux et percutant. Sur bien des points, elle converge parfaitement avec la sensibilité CNGA. Elle a notamment affirmé que l'École ne devait pas être

le champ clos des propagandes comme on l'a encore vu à la faveur des protestations du printemps et elle a martelé que les élèves du secondaire comme ceux du supérieur avaient droit à des cours régulièrement dispensés, tout blocage et perturbation étant choquant et anti-républicain. Comme nous, elle a dit juger un projet de réforme non sur la couleur politique des promoteurs mais sur sa pertinence par rapport à l'intérêt de nos enfants. Quant aux enseignants, les orateurs ont décerné à la majorité d'entre eux moult compliments quant à leur compétence et à leur dévouement, tout en déplorant l'allergie aux réformes de leurs syndicats les plus puissants. C'est grâce à ces enseignants courageux que les études du soir sont un succès, malgré les quelques poches de résistance.

Après le consensus, deux désaccords. Quand parents et ministres défendent leur point de vue, les enseignants ne sont pas forcément d'accord. D'abord, quand M. DARCOS, péremptoire, a déclaré que presque tout le monde s'accordait à reconnaître maintenant que l'espace de la salle de classe pouvait et devait assumer quasiment tous les types de handicaps. N'est-ce pas dans bien des cas tuer d'avance le bœuf professoral que de lui assigner des charges aussi énormes ? De son côté, dans son obsession de renforcer la place des «parents premiers éducateurs» au cœur de l'appareil éducatif, Mme KERKHOVE a mis en cause les enseignants et les chefs d'établissement qui, selon elle, ne feraient pas assez d'efforts pour adapter les horaires des conseils de classe aux horaires de travail des parents, empêchant du coup une partie d'entre eux de devenir délégués à ces conseils. J'espère que le CNGA enverra une réponse argumentée aux auteurs de ces propos, selon moi irréalistes. Après tout, c'est bien dans cette région si ensoleillée qu'a fleuri, il y a finalement peu, la désormais fameuse «démocratie participative».

Gérard PELLETANT
RA de l'académie de Poitiers.

A quand la DRH du 3ème millénaire à l'Éducation nationale ?

La CFE-CGC a organisé le 26 mai 2009 une table ronde ayant pour thème : la DRH du 3ème millénaire. Occasion pour le CNGA de découvrir ce qui se passe hors Éducation nationale.

La fonction Ressources Humaines a beaucoup évolué ces dernières décennies à l'image du tissu économique industriel. Alors qu'il y a 50 ans, les ressources humaines étaient sous la responsabilité du chef du personnel, voire quelques années après du directeur des relations sociales, aujourd'hui elles sont « managées » par un DRH (Directeur des Ressources Humaines) qui souvent fait partie du comité de direction de l'entreprise avec un titre de directeur général. Ce gestionnaire du capital humain de l'entreprise doit travailler dans le court terme sous la pression des marchés financiers et des résultats trimestriels de l'entreprise, et dans le long terme pour développer la culture d'entreprise et donc la création de richesse, tout en favorisant la diversité de recrutement de l'entreprise, en anticipant ses besoins humains et en faisant de la prospective sur les métiers de demain. Les DRH présents ont expliqué que les mentalités des salariés évoluent et qu'il devient important pour une entreprise de prendre en compte le fragile équilibre vie privée/vie professionnelle, d'où la création de crèches d'entreprise, de postes de concierge... Dans cette période de crise, les DRH consacrent plus de temps à la gestion des compétences afin de les identifier et de fidéliser les salariés qui seront indispensables lors de la reprise économique. De plus ils considèrent tous, et cela nous rend optimiste, que le salarié est avant tout une personne qui par son savoir-faire crée de la richesse au niveau de l'entreprise et que la DRH doit s'occuper de l'accompagnement des exclus et des personnes en grande difficulté.

Nous aimerions que l'Éducation nationale se préoccupe aussi de ses « ressources humaines ». Nous nous contenterons de citer quelques exemples prouvant que la gestion des personnels dans nos métiers ne peut que progresser.

La distribution infantiliste des emplois du temps, le jour de la prérentrée et à la veille de leur mise en œuvre, en fin de matinée après les discours d'usage de l'Administration. Aucune possibilité donc, pour le professeur, de planifier l'emploi du temps de sa nouvelle année scolaire. Et encore s'estimera-t-il heureux quand on lui a attribué les classes conformément à la répartition des conseils d'enseignement de juin et qu'on a à peu près tenu compte de ses contraintes familiales ou autres !

Les conseils de classe placés après 19 heures alors que les transports en communs sont moins fréquents (et que le chauffage est coupé).

L'accompagnement très insuffisant des professeurs en difficulté devant leurs élèves : des mesures de tutorat parfois maladroites et pas toujours efficaces sont proposées mais une reconversion vers une autre fonction à l'Éducation nationale est rarement offerte.

La quasi-impossibilité de seconde carrière même si les rectorats commencent à proposer quelques postes.

Les professeurs malades ou handicapés encouragés à demander des Congés de Longue Maladie ou de Longue Durée voire à bénéficier de leurs droits à la retraite quand ils sont en fin de carrière, même s'ils ont la volonté et la capacité de continuer à travailler : les postes adaptés coûtent cher.

Les places offertes aux concours de recrutement variant en fonction de décisions politiques (réduction du nombre de fonctionnaires par exemple) sans prospective sur les besoins réels...

Les mutations risquées en 2 temps : demande d'une académie qui si elle est acceptée ne permet pas de marche arrière, puis nomination sur un poste dans l'académie qui peut ne pas convenir du tout. Ce système et les changements de barème d'une année sur l'autre pour l'attribution des académies, ne permettent pas au personnel une bonne gestion de carrière.

Donc nous, personnels de l'Éducation nationale, nous n'en sommes pas à demander une gestion des ressources humaines du 3ème millénaire. Une réelle direction des personnels, humaine et efficace constituerait déjà une avancée. Quant à la médecine du travail, elle n'existe pratiquement que sur le papier !...

Françoise PONCET

Mission première de l'enseignant

E N S E I G N E R

Carrière

BO SPECIAL N°5 du 4-6-2009

-Code de l'Éducation

Dispositions réglementaires du livre V du code de l'éducation (décrets en Conseil d'État et décrets) décret n° 2009-553 du 15-5-2009

(25 pages à lire. On peut, à priori, exclure un élève 30 jours!!)

BO N°22 du 28-5-2009

-Indemnités exceptionnelles

Indemnité de départ volontaire attribuée aux personnels de l'Éducation nationale. Circulaire n° 2009-067 du 19-5-2009

-I.A.-I.P.R. et I.E.N. (Management des professeurs !!!)

Missions des corps d'inspection : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et inspecteurs de l'Éducation nationale affectés dans les académies. Circulaire n° 2009-064 du 19-5-2009

Enseignement

BO N°23 du 4-6-2009

-Prévention du décrochage scolaire

Prévention du décrochage scolaire et accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire. Instruction n° 09-060 JS du 22-4-2009

-Brevet de technicien

Calendriers des épreuves et compléments à certaines définitions d'épreuves pour la session 2009 de l'examen. Note de service n° 2009-071 du 28-5-2009

-Activités éducatives

Concours national de la Résistance et de la déportation - année 2009-2010 note de service n° 2009-072 du 29-5-2009

BO N°21 du 21-5-2009

-Circulaire de préparation de la rentrée 2009

Circulaire n° 2009-068 du 20-5-2009

15 priorités dans la présente circulaire de rentrée :

- Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle
- Améliorer la pratique des langues vivantes
- Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable

- Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage
- Lutter contre la violence et les discriminations
- Aider les élèves à prendre en charge leur santé
- Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation
- Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences
- Offrir aux élèves et à leurs parents de nouveaux services éducatifs
- Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle
- Améliorer la scolarisation des élèves handicapés
- Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté
- Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés
- Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

Rime FULCRAND

Cotisation annuelle 2009-2010

INDICES MAJORÉS

Indice 288 et au-dessous	95,00 €
De l'indice 289 à l'indice 309	99,50 €
De l'indice 310 à l'indice 354	112,00 €
De l'indice 355 à l'indice 405	124,50 €
De l'indice 406 à l'indice 458	140,00 €
De l'indice 459 à l'indice 501	154,00 €
De l'indice 502 à l'indice 554	163,50 €
De l'indice 555 à l'indice 601	175,50 €
De l'indice 602 à l'indice 658	190,00 €
De l'indice 659 à l'indice 703	202,00 €
De l'indice 704 à l'indice 751	214,50 €
Indice 752 et plus	225,00 €

Stagiaires en I.U.F.M. : Certifiés , Prof. EPS, PLP et CPE*	97,00 €
Agrégés et Bi-admissibles	112,00 €
A.A.S.U. stagiaires* et Cons. Or. Psy. stagiaires (2ème année)*	97,00 €
EL/Prof. des cycles préparat. conc. PLP*, C. O. Psy. 1ère année*	87,00 €
Assistant d'éducation	87,00 €
Elèves I.U.F.M. (1ère année ou année préparatoire)	55,00 €

* Tarifs applicables aux Stagiaires ou EL/Prof. sauf si leur indice (notamment par suite d'un reclassement) est supérieur à 348 ou à 293 (cycles préparatoires).

RETRAITÉS

Retraite brute (ou *Principal*)

et Congé de Fin d'Activité

Inférieure à 900 €	71,00 €
De 900 à 1100 €	84,00 €
De 1100 à 1300 €	93,00 €
De 1300 à 1500 €	102,00 €
De 1500 à 1750 €	105,00 €
De 1750 à 2000 €	112,00 €
De 2000 à 2200 €	122,00 €
Au dessus de 2200 €	134,00 €

La déduction fiscale est de 66%
La cotisation syndicale ne vous coûte donc pas cher (34%)

La cotisation des collègues en **disponibilité, en congé pour études** ou en **congé parental** est forfaitairement fixée à **65,00 €**. Pour celle des collègues en **CFP rémunéré**, consulter le B.N.

Pour les **ménages d'adhérents**, seule la cotisation la plus élevée est obligatoirement complète ; l'autre peut être **diminuée de 50%**, sous réserve qu'elle reste **≥ 78,00 €** pour les actifs et **65,00 €** pour les retraités.

Temps partiel :

Pour un service < ou = à 75 % du service plein : 1/2 cotisation (*qui ne peut être inférieure à 78,00 €*).

Pour un service > 75 % du service plein : cotisation complète.

Pour une Cessation Progressive d'Activité : cotisation complète.

Le cumul des réductions de cotisation n'est pas possible.